

MINSANTE / CORRUSS

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHESION SOCIALE**

DATE : 22/08/2023

REFERENCE : [CORRUSS] MINSANTE N°2023_22

OBJET : VIGILANCE CANICULE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

☒ **Pour action**

☒ **Pour information**

Mesdames, Messieurs,

Un épisode de très fortes chaleurs concerne le territoire métropolitain depuis la semaine dernière. La chaleur s'accroît progressivement, ainsi que la plage de températures les plus élevées : ainsi, sur la carte du mercredi 23 août à 12h, **19 départements seront en vigilance rouge canicule**, avec des pointes à 40/42°C en vallée du Rhône. Pour les jours suivants, le pic caniculaire se poursuit jusqu'à au moins jeudi, notamment dans le Sud-ouest et dans la vallée du Rhône.

Il s'agit des départements suivants : l'Ain (01), la Loire (42), l'Isère (38), la Lozère (48), le Gard (30), le Vaucluse (84), l'Hérault (34), l'Aveyron (12), le Tarn (81), le Tarn-et-Garonne (82), l'Aude (11), le Lot (46), le Lot-et-Garonne (47), la Haute-Garonne (31) et le Gers (32), le Rhône (69), la Drôme (26), Ardèche (07) et la Haute-Loire (43).

Du fait de cet épisode caniculaire, exceptionnel par sa durée et son intensité, un renforcement de la **communication des messages de prévention à l'attention de l'ensemble de la population est nécessaire**. Une attention toute particulière devra également être portée à la protection des populations fragiles (nourrissons, personnes âgées, femmes enceintes) ou des personnes surexposées à la chaleur (personnes sans abri, travailleurs surexposés à la chaleur, sportifs). De plus, en cette période de congés estivaux, il sera également important d'assurer la protection des voyageurs.

En conséquence, nous vous remercions de bien vouloir vous assurer de la mise en place des mesures suivantes pour les départements qui seront concernés par la vigilance météorologique orange et rouge :

- **Renforcement des actions et des messages de prévention auprès de la population et notamment des personnes fragiles**, en lien étroit avec les préfetures, les collectivités territoriales et vos partenaires locaux ; des actions de communication nationales vont être lancées, nous vous invitons à les relayer ; la plateforme de réponse téléphonique nationale (numéro vert Canicule info service au 0800 06 66 66) est également activée depuis vendredi dernier ;
- **Mise en alerte des établissements de santé et des établissements médico-sociaux, notamment les EHPAD**, pour s'assurer de leur préparation conformément aux dispositions prévues par l'instruction relative aux vagues de chaleur d'une part, et pour veiller à la continuité des prises en charge d'autre part ;
- **Signalement au CORRUSS des éventuels impacts sanitaires de cet épisode** et des difficultés éventuelles rencontrées (à alerte@sante.gouv.fr). Selon l'évolution de la situation, la transmission d'un point quotidien **synthétique** pourra être demandée.

Cette vague de chaleur/canicule intervient en pleine période estivale dans un **contexte de fortes tensions du système de santé**, particulièrement dans les services d'urgences. Aussi, **il est essentiel de limiter l'afflux de personnes aux urgences par la sensibilisation du plus grand nombre aux mesures de prévention pour se protéger de la chaleur**.

Pour rappel, le message MINSANTE n°2023_13 « Gestion sanitaire des vagues de chaleur » détaille le dispositif consolidé de gestion sanitaire des vagues de chaleur. L'ensemble de ces documents, dont les supports de communication, sont accessibles sur le site internet du Ministère chargé de la santé :

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/les-vagues-de-chaleur-et-leurs-effets-sur-la-sante>

Nous vous remercions de votre mobilisation.

Marie DAUDE

Directrice Générale de l'Offre de Soins

Signé

Pr. Christian RABAUD

Directeur Général de la Santé

Signé

Florence ALLOT

Adjointe au directeur général
de la cohésion sociale

Signé